



Perspectives locales de la diversité biologique 2

Conclusions et recommandations

Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures.

Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

Publié par Forest Peoples Programme, en collaboration avec les Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, le Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, et le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.



Publié en 2020 par Forest Peoples Programme

© Forest Peoples Programme

Les Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures. Complément à la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (ISBN 978-0-9955991-9-2) est une publication en libre accès, soumise aux conditions de la licence d'attribution non-commerciale 3.0 de Creative Commons (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc/3.0/>). La publication est disponible librement en ligne sur <https://localbiodiversityoutlooks.net>.

Les droits d'auteur sont détenus par Forest Peoples Programme et les peuples autochtones, communautés locales et auteurs qui ont contribué à la publication. L'attribution générale des droits d'auteur de la publication n'annule pas les attributions des droits d'auteur des images et des figures utilisées dans la publication.

Forest Peoples Programme
1c Fosseyway Business Centre
Stratford Road, Moreton-in-Marsh
GL56 9NQ, Royaume-Uni

Téléphone : +44 (0)1608 652893 | Fax : +44 (0)1608 652878
Email : biodiversity@forestpeoples.org
Site web www.forestpeoples.org

Forest Peoples Programme est une société à responsabilité limitée par garanties (Angleterre et Pays de Galles) immatriculée sous le n° 3868836, siège social à l'adresse indiquée ci-dessus. Organisation caritative enregistrée au Royaume-Uni sous le n° 1082158. Également enregistrée en tant que Stichting sans but lucratif aux Pays-Bas. Forest Peoples Programme a le statut consultatif d'ONG auprès du Conseil économique et social des Nations Unies.

Cette publication a été rendue possible grâce aux contributions financières du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, du Fonds pour la diversité biologique du Japon, du Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Gouvernement du Royaume-Uni et d'Irlande du Nord, du Ministère de l'environnement du Gouvernement de la Finlande, de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) par l'intermédiaire de SwedBio au Stockholm Resilience Centre, du Gouvernement français par l'intermédiaire de l'Ambassade de France au Royaume-Uni, de l'Autorité régionale du Détroit de Torres (Australie), de la fondation Nia Tero, du Christensen Fund, de la Ford Foundation et de l'Assemblée des Premières Nations (Canada). Pour une liste complète des remerciements et des références, veuillez consulter le rapport complet Perspectives locales de la diversité biologique.

La présente publication n'implique pas l'expression d'une quelconque opinion de la Convention sur la diversité biologique. Le contenu de la présente publication représente uniquement l'opinion de ses auteurs et relève de leur responsabilité exclusive.

Conception graphique et illustration : Minute Works et Maple Rock Design

Messages principaux

1

L'objectif d'Aichi pour la diversité biologique n° 18 du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, relatif aux savoirs traditionnels et à l'utilisation coutumière durable, n'a pas été atteint. Le mépris persistant des contributions primordiales des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable, notamment dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, constitue l'une des grandes occasions manquées de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011-2020. Ce manquement a affecté la sous-réalisation de l'ensemble des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et des enseignements fondamentaux doivent encore en être tirés afin d'assurer l'avenir de la nature et des cultures.

Placer les cultures et les droits des peuples autochtones et des communautés locales au cœur de la stratégie pour la diversité biologique à l'horizon 2050 permettrait d'assurer des moyens de subsistance durables et le bien-être, ainsi que des résultats positifs pour la diversité biologique et le climat.

2

Surmonter le dualisme, la séparation et les déséquilibres dans les relations entre les humains et la nature est primordial pour affronter les crises de la diversité biologique et de la santé, y compris l'augmentation des zoonoses et des pandémies. Des interactions et partenariats durables entre les sciences et les systèmes de savoirs autochtones et locaux, qui incluent les femmes, les hommes, les anciens et les jeunes, enrichissent d'holisme et de réciprocité les méthodes contemporaines de règlement des problèmes.

Les moyens autochtones de connaître, d'être et de faire évoquent et inspirent de nouveaux récits et de nouvelles visions de la culture et de la nature, pour travailler ensemble sur une terre vivante et sacrée.

Les valeurs, les modes de vie, les connaissances, les systèmes de gouvernance et de gestion des ressources, les économies et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ont beaucoup à apporter afin de réinventer des systèmes globaux différents qui peuvent mener à des visions partagées de la solidarité, en ne faisant pas de laissés-pour-compte.

Les peuples autochtones et les communautés locales proposent des changements vers des relations plus équilibrées au sein des sociétés et avec la nature, au moyen de six transitions essentielles :

- des transitions culturelles vers des moyens de connaître et de faire différents
- des transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales
- des transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement
- des incitations et des transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture
- des transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses
- des transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux.

Ces transitions sont désormais devenues impératives pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la santé des personnes et de la planète. Il s'agit de visions intergénérationnelles qui respectent les luttes historiques et la sagesse des générations passées, en s'inspirant de l'expérience et des innovations des générations actuelles, et qui incarnent l'héritage et les espoirs pour les générations futures. Elles contribuent à l'effort conjoint de l'humanité pour sauver notre maison commune.



Partie I

← ●
Femme portant la lourde récolte de la cardamome (Thao Qua). Une fois coupés, les fruits sont placés dans des paniers en osier portés sur le dos des ouvriers puis transportés vers un camp pour y être séchés. Photo : Ian Teh.

Introduction et vue d'ensemble

Les Perspectives locales de la diversité biologique présentent les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales sur la crise socio-écologique actuelle, et leurs contributions au Plan stratégique pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique. La première édition (LBO-1) fut publiée en 2016 en complément à la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4). Elle s'est affirmée comme source essentielle de preuves des actions et contributions des peuples autochtones et communautés locales en faveur de la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

En 2016, à l'occasion de la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP-13), les Parties ont salué la première édition et demandé la publication d'une deuxième édition conjointement avec la publication de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-5) en 2020. Les *Perspectives locales de la diversité biologique 2 : contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures* (LBO-2), un complément aux GBO-5, ont été rédigées en réponse à cette demande à travers une collaboration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du Forum des femmes autochtones sur la diversité biologique, des Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux, de Forest Peoples Programme et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. Elles rassemblent des informations et des études de cas provenant de peuples autochtones, de communautés locales et d'organisations communautaires du monde entier, ainsi que des informations publiées provenant de sources académiques et non-académiques.

I La première partie présente une introduction et une vue d'ensemble des contenus, du contexte et de la structure du rapport.

II La deuxième partie comprend 20 chapitres, chaque chapitre étant consacré à l'un des 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Chaque chapitre recueille les contributions, les recherches et la sagesse d'auteurs autochtones et non-autochtones les plus divers. Les chapitres expliquent ce que chaque objectif signifie pour les peuples autochtones et les communautés locales, leurs contributions et expériences par rapport à l'objectif, les messages clés basés sur ces contributions et expériences, et les possibilités et actions recommandées pour l'après-2020.

III La troisième partie identifie en quoi les visions et approches holistiques des peuples autochtones et communautés locales sont gagnantes à trois titres, dans la prise en compte des crises interdépendantes de la diversité biologique, du changement climatique et du développement durable, et décrit certaines contributions et préoccupations des peuples autochtones et communautés locales concernant les Objectifs de développement durable, en partie sur la base du Navigateur autochtone, un outil de suivi participatif innovant.

La quatrième partie étoffe les deuxième et troisième parties, et expose une série de dix transitions interdépendantes qui émanent des recommandations et des besoins des peuples autochtones et des communautés locales, et qui sont essentielles pour progresser vers la réalisation de la vision d'une « vie en harmonie avec la nature » à l'horizon 2050.

IV

Le rapport se termine par des déclarations concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050.

V

Le comité de rédaction des LBO-2 était composé de représentants des peuples autochtones et communautés locales des sept régions socio-culturelles autochtones reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones : Ramiro Batzin, Ruth Spencer, Marie-Josée Artist, Tonio Sadik, Preston Hardison, Polina Shulbaeva, Viacheslav Shadrin, Gladman Chibememe, Lakpa Nuri Sherpa et Tui Shortland.

Les principaux auteurs de cette publication et du résumé des conclusions et recommandations publié dans un document séparé sont Joji Cariño et Maurizio Farhan Ferrari, accompagnés de Andrew Whitmore, Joyce Godio, Jo Ann Guilaio, Helen Newing, Claire Bracegirdle et Helen Tugendhat, et des contributions essentielles de plus de 50 auteurs et communautés qui ont fourni des études de cas et des exemples. La publication a été révisée par Mary O'Callaghan. Sarah Roberts est la responsable financière de ce projet.

Bien que Forest Peoples Programme ait pris soin de s'assurer que toutes les informations figurant dans ce rapport sont fondées sur des preuves et découlent d'études de cas, il assume l'entière responsabilité de toute erreur ou omission dans cet ouvrage.

Nous dédions cette publication aux personnes, communautés et peuples qui protègent les sols, les forêts et les rivières du monde, ainsi que la diversité biologique qu'ils alimentent. Nous sommes aux côtés de ces défenseurs des droits humains environnementaux courageux qui sont régulièrement harcelés et criminalisés, parfois même tués, pour avoir défendu leurs droits et la nature. Nous dédions en particulier cette publication aux peuples autochtones qui sont confrontés de manière disproportionnée à de graves risques lorsqu'ils défendent leurs terres, territoires, eaux et ressources contre la destruction.

Avertissement

Chez les peuples autochtones, par respect, il est commun que les personnes soient autorisées à raconter leurs histoires à leur manière. Dans le cadre d'une évaluation globale, ceci n'est pas possible. Parmi les sept régions socio-culturelles autochtones reconnues par l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (UNPFII), on trouve une très grande diversité. C'est précisément cette diversité que nous souhaitons protéger et nourrir, mais il est difficile d'en rendre compte dans le cadre d'un examen sommaire. Par conséquent, bien que les analyses des LBO-2 reflètent l'expérience de leurs auteurs et éditeurs, et les avis et recommandations de politiques reçus des peuples autochtones et communautés locales des quatre coins du monde, les lecteurs devraient consulter directement les personnes dont les récits figurent dans la présente analyse afin de comprendre leurs concepts, interprétations et besoins, et s'assurer qu'elles participent directement à la conception et à la mise en œuvre des politiques.



Partie II

← ●
Une femme garde un troupeau de moutons
dans un pâturage des collines du Pérou.
Photo : Tim Dirven.

Progrès réalisés au cours de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique 2011–2020 :

messages principaux concernant
le Plan stratégique pour la diversité
biologique et les Objectifs d'Aichi
pour la diversité biologique du point
de vue des peuples autochtones et
des communautés locales

But stratégique A

*Gérer les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la
diversité biologique en intégrant la diversité biologique dans
l'ensemble du gouvernement et de la société.*

Message principal

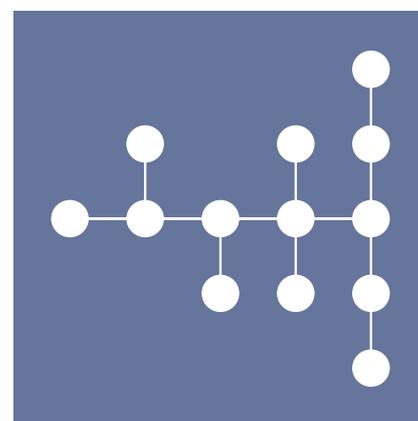
Les visions du monde qui séparent la nature et la culture sont une cause sous-jacente de l'appauvrissement de la diversité biologique, puisque les cultures conditionnent les comportements et encadrent les relations des personnes avec les autres et avec le monde naturel. Les systèmes de valeur et les modes de vie holistiques et divers des peuples autochtones et des communautés locales à travers le monde offrent, sous l'angle culturel, des visions particulières de futurs durables alternatifs qui doivent être comprises, respectées et protégées par les gouvernements, l'économie et la société. Néanmoins, les cultures des peuples autochtones et des communautés locales et la diversité biologique riche de leurs terres qui y est associée continuent d'être rongées et déplacées par des systèmes de production et de consommation dominants non durables, qui détruisent la diversité biologique de la planète.

Recommandations

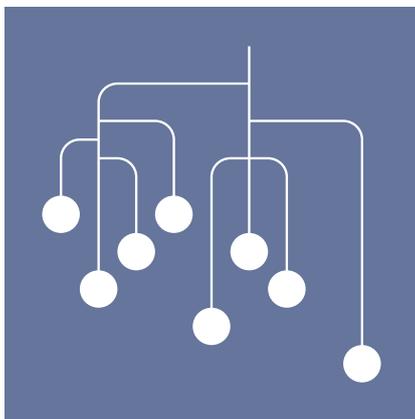
Alors qu'ils s'attaquent aux causes sous-jacentes du recul de la diversité biologique, les peuples autochtones et les communautés locales, les gouvernements, les organisations de conservation et les autres acteurs devraient :

- promouvoir des approches holistiques associant nature et culture dans des systèmes socio-écologiques intégrés ;
- soutenir le renouveau culturel et l'échange interculturel ;
- faire participer les peuples autochtones et les communautés locales aux processus locaux, nationaux et mondiaux de prise de décisions, en défendant des régimes fonciers sûrs, les savoirs locaux et autochtones, et le plein respect des droits individuels et collectifs ;
- élaborer un nouveau cadre politique pour la production et la consommation durables, qui comprenne le développement immédiat d'économies locales durables.

Objectif 1 : prise de conscience de la progression de la diversité biologique

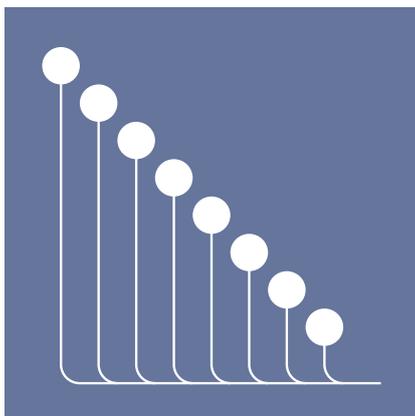


La sensibilisation à la diversité biologique et son intégration exigent de s'écarter d'une approche centrée uniquement sur des valeurs économiques, au profit de valeurs intrinsèques, matérielles, sociales, culturelles et spirituelles diverses pour l'ensemble de la société. De nombreux peuples autochtones et communautés locales ont des systèmes de valeurs qui mettent en évidence les liens entre les personnes, la nature et le « vivre bien », et œuvrent à donner un nouveau dynamisme et à nourrir ces systèmes de valeurs différents, et à les faire connaître du grand public. Des initiatives incluent des programmes d'apprentissage intergénérationnels, des événements communautaires, du matériel d'enseignement à utiliser dans les écoles appartenant au système scolaire ordinaire, et des campagnes publiques de communication.



Objectif 2 : intégration des valeurs de la diversité biologique

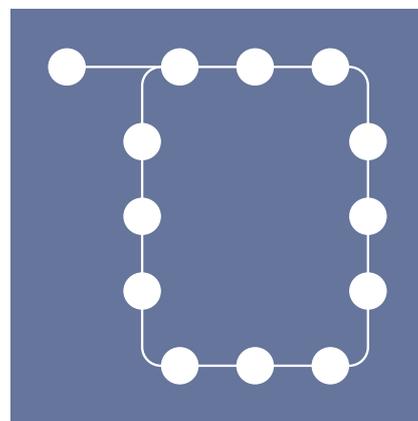
La diversité culturelle et la diversité biologique sont interdépendantes, et une meilleure intégration de cultures et points de vue divers dans les stratégies nationales et locales de développement et dans les processus de planification, reddition des comptes et comptes rendus engendrent de meilleurs résultats en termes de diversité biologique et de culture. Intégrer des valeurs holistiques exige une action plus forte pour donner davantage de moyens, de manière inclusive, aux peuples autochtones et aux communautés locales, hommes et femmes, anciens et jeunes, en tant que titulaires de droits et agents essentiels du changement, de l'innovation et de la transformation.



Objectif 3 : réformes des incitations

Les subventions perverses sont l'une des principales causes du recul de la diversité biologique. Des peuples autochtones et communautés locales du monde entier font un travail de sensibilisation concernant les subventions perverses, afin de les affronter, et de s'assurer que les incitations en faveur de l'environnement, telles que la Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) et les paiements pour les services liés aux écosystèmes profitent effectivement aux populations locales. Des mesures d'incitation positives qui soutiennent les petits producteurs peuvent, si certaines conditions préalables sont réunies, telles que des droits fonciers sûrs, protéger les moyens de subsistance et les identités culturelles des peuples autochtones et des communautés locales, tout en protégeant également la diversité biologique sur leurs terres et eaux.

Objectif 4 : production et consommation durables



Les peuples autochtones et les communautés locales affrontent les effets néfastes de la production industrielle à grande échelle et de l'extraction des ressources au moyen de la recherche d'une réglementation des chaînes d'approvisionnement et de l'utilisation de mécanismes de reddition des comptes dans le cadre de systèmes de certification volontaire, comme la Table ronde pour une huile de palme durable et le Forest Stewardship Council, et de résultats empiriques donnés par le suivi et le plaidoyer communautaires. Des systèmes de production locaux basés sur des droits fonciers sûrs apportent beaucoup plus d'avantages sociaux et économiques locaux et tendent à être bien plus propices à la diversité biologique que la production de biens à grande échelle. Un changement concerté vers un appui à ces types différents de systèmes de production traditionnels locaux pourrait transformer les progrès réalisés dans la lutte contre le recul de la diversité biologique.



● Célébration de la Journée nationale des peuples autochtones en Colombie-britannique, Canada.
Photo : Province de Colombie-britannique.

But stratégique B

Réduire les pressions directes exercées sur la diversité biologique et encourager l'utilisation durable.

Message principal

Les habitats naturels, les plantes et les animaux, et les avantages que les personnes reçoivent de la nature diminuent à un rythme alarmant, en grande partie en conséquence directe de l'expansion de l'agro-industrie et des industries extractives alimentées par le paradigme actuel de la croissance économique. Leur déclin est plus lent dans les eaux et sur les terres et territoires des peuples autochtones qu'ailleurs, en conséquence de leur gouvernance, de leurs valeurs et de leurs pratiques, mais ils subissent toutefois de très fortes pressions. Dans de nombreux pays, les peuples autochtones et les communautés locales sont des acteurs centraux de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de l'exploitation forestière durables, et sont des gardiens des habitats. Une transformation radicale de la gouvernance est nécessaire, vers une gouvernance qui reconnaît pleinement le rôle des peuples autochtones et des communautés locales dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et leur contribution à la protection des écosystèmes, deux aspects qui sont actuellement sous-estimés et insuffisamment pris en compte.

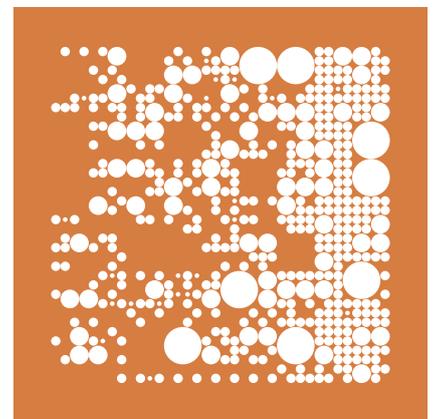
Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent et gèrent au moins 50 pour cent de la surface terrestre mondiale, et beaucoup œuvrent au sein des instances politiques et sur le terrain pour défendre leurs territoires, gérer leurs ressources de manière durable, et lutter contre la pollution, les espèces exotiques envahissantes et les effets du changement climatique. Néanmoins, leurs terres et leurs eaux et la diversité biologique qu'elles renferment sont directement menacées par le développement à une échelle industrielle et par les incursions illégales. Les peuples autochtones et les communautés locales qui luttent contre ces menaces et pour conserver leurs terres paient un lourd tribut pour leur action. Ils sont confrontés de manière croissante aux intimidations, à la criminalisation et à la violence, y compris aux assassinats de dirigeants de communautés.

Recommandations

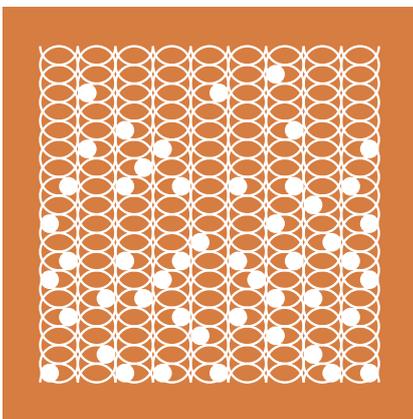
- Les gouvernements et les autres acteurs devraient soutenir les peuples autochtones et les communautés locales dans la protection de leurs terres, eaux, territoires et diversité biologique, en appliquant une approche fondée sur les droits humains, qui comprendrait :

- des mesures pour assurer la propriété coutumière des terres et des eaux des peuples autochtones et des communautés locales, et défendre leurs droits ;
 - des mesures de protection efficaces pour les défenseurs de l'environnement ;
 - un appui à une plus grande participation des peuples autochtones et des communautés locales aux instances politiques pertinentes ;
 - une harmonisation des aspects pertinents du droit et des politiques internationaux et nationaux ;
 - une tolérance nulle face aux violations des droits humains.
- Les statistiques nationales et mondiales sur les contributions des petits producteurs, y compris des peuples autochtones et des communautés locales, devraient être améliorées.
 - Des mesures fiscales innovantes devraient être adoptées pour soutenir les économies locales durables.
 - La reddition des comptes des industries responsables de la pollution et des dégâts à l'environnement devrait être accrue.
 - L'appui et les ressources pour les contributions importantes des peuples autochtones et des communautés locales à la prise en compte des facteurs directs de recul de la diversité biologique, sur la base des savoirs et pratiques autochtones et locaux, devraient être développés.

Objectif 5 : réduction de moitié ou réduction de l'appauvrissement des habitats

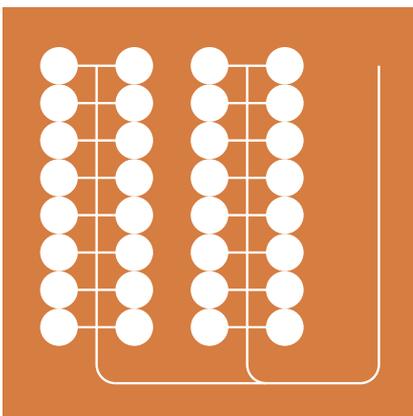


De nombreux peuples autochtones et communautés locales agissent comme les gardiens de l'environnement, ils protègent de vastes régions contre l'exploitation forestière et minière incontrôlée ou des projets de développement destructeurs et mal planifiés. Des éléments probants montrent que lorsque les conditions sociales, juridiques et économiques le leur permettent, les peuples autochtones et les communautés locales parviennent à prévenir la disparition des habitats de manière très efficace. Mais dans de nombreux pays, au lieu de bénéficier d'un appui pour ces actions, les peuples autochtones et les communautés locales sont de plus en plus confrontés à des intimidations, à la criminalisation et à la violence. Les peuples autochtones et les communautés locales qui agissent pour la défense de leurs terres sont représentés de manière disproportionnée parmi les défenseurs des droits humains environnementaux assassinés.



Objectif 6 : gestion durable des ressources aquatiques vivantes

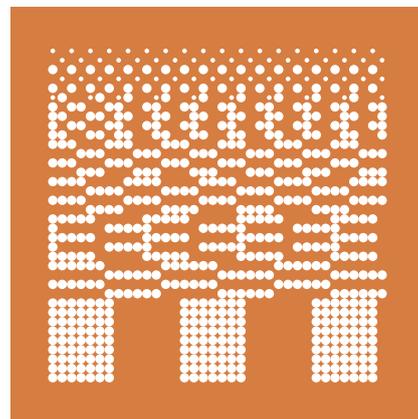
À l'échelle mondiale, la pêche à petite échelle contribue à hauteur de presque 50 pour cent à la prise totale mondiale de poisson. Les pêcheurs locaux gèrent souvent activement les stocks de poisson grâce à des mesures concrètes, notamment des patrouilles et un suivi réalisés par les communautés, et la création de zones marines gérées localement, de zones de pêche en mer responsable et de zones communautaires permanentes ou temporaires où il est interdit de pêcher. De nombreuses institutions de pêche communautaires ont édicté des normes et règles internes pour assurer la durabilité. Elles peuvent être fondées sur les pratiques traditionnelles et les systèmes coutumiers de droits, ou être élaborées en collaboration avec des scientifiques, y compris pour le calcul des rendements durables, ou combiner ces deux approches. Ces mesures locales doivent être complétées par des mesures à plus grande échelle au niveau des écosystèmes.



Objectif 7 : agriculture, aquaculture et sylviculture durables

De même, les systèmes de production locaux durables représentent une grande partie des économies rurales et sont importants tant pour la subsistance que pour les marchés. Afin de s'adapter et de répondre à leurs besoins qui évoluent, les peuples autochtones et les communautés locales inventent de nouvelles formes de production locale, notamment au moyen d'entreprises sociales, et donnent un nouvel essor aux pratiques traditionnelles, telles que les systèmes traditionnels d'aquaculture. Ils forment également de nouveaux réseaux de producteurs à petite échelle qui incarnent le message « manger des produits locaux et de saison » — un enseignement important pour l'ensemble de la société alors qu'elle s'engage dans des transitions des systèmes alimentaires, de production et de consommation. Obtenir la reconnaissance juridique du régime foncier coutumier est essentiel pour le développement de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture locales durables.

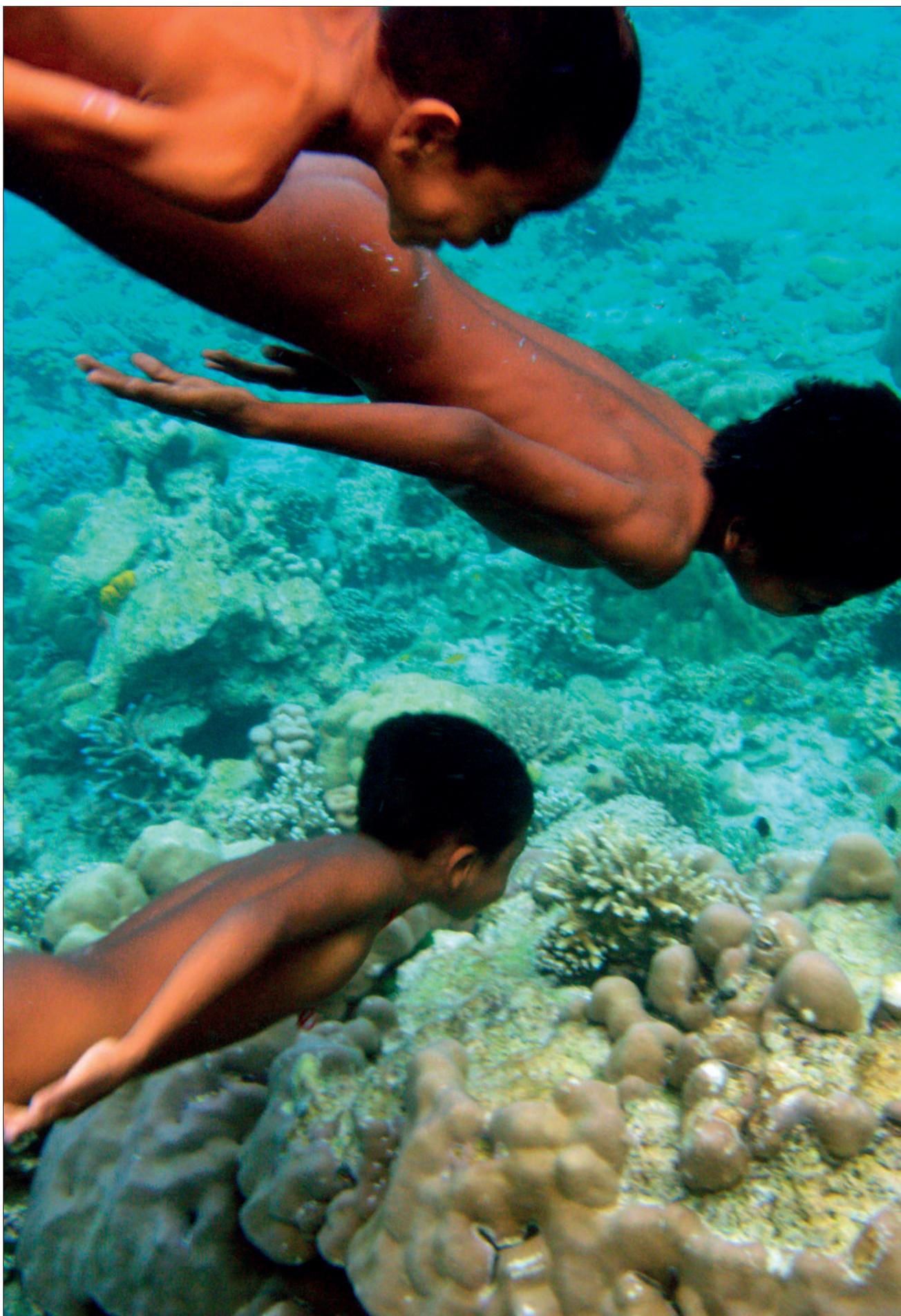
Objectif 8 : réduction de la pollution



Les peuples autochtones et les communautés locales s'efforcent de lutter contre la contamination de leurs terres et territoires traditionnels par la pollution et les déchets, qui peuvent avoir des répercussions majeures sur leur bien-être social, économique, politique et culturel. Certains peuples autochtones et communautés locales se sont associés avec des campagnes internationales et ont déposé des demandes auprès de mécanismes internationaux de plainte ou entamé des actions en justice concernant des cas de pollution. Plusieurs actions en justice intentées par des peuples autochtones et des communautés locales ont été transférées devant les tribunaux relevant de la juridiction du siège des entreprises responsables de la pollution. Les peuples autochtones et les communautés locales ont également mis sur pied des systèmes de surveillance sur leurs terres, afin de prévenir, réduire et atténuer la pollution et les déchets engendrés par des acteurs externes, et afin de réduire leurs propres effets.

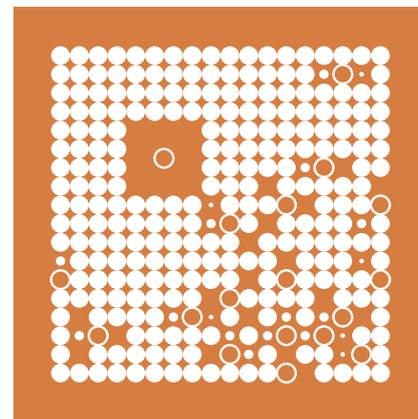


● Un enfant joue avec du poisson dans une zone de conservation fluviale communautaire, connue comme système tagal, Sabah, Malaisie. Photo : Lano Lan.



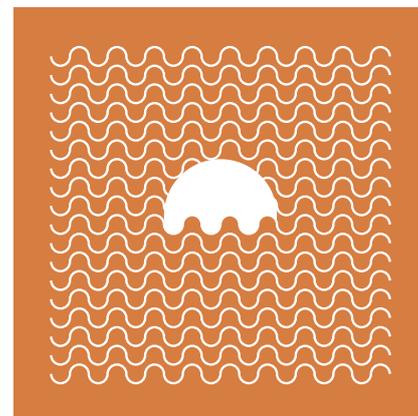
● Enfants autochtones moken nageant le long de la côte de l'île de Mu Ko Surin, Thaïlande.
Photo : Andrew Testa.

Objectif 9 : prévention et contrôle des espèces exotiques envahissantes



De nombreuses espèces considérées par les scientifiques comme des espèces envahissantes ou exotiques inquiètent les peuples autochtones et les communautés locales et exigent d’agir de toute urgence, parce qu’elles perturbent les écosystèmes et portent atteinte aux ressources locales, qui sont essentielles pour les moyens de subsistance et les cultures des peuples autochtones et des communautés locales. En plus de participer aux processus politiques mondiaux pertinents, les peuples autochtones et les communautés locales ont travaillé sur le terrain pour mettre en place des systèmes d’alerte précoce ainsi que des systèmes de surveillance et d’éradication, de manière indépendante ou en collaboration avec des scientifiques. Dans certains cas, ils ont également trouvé de nouveaux usages pour des espèces exotiques envahissantes, et les ont intégrées dans leurs moyens de subsistance.

Objectif 10 : écosystèmes vulnérables au changement climatique



De nombreux peuples autochtones et communautés locales vivent dans des écosystèmes vulnérables au changement climatique et sont donc touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique. Sur la base de leurs savoirs traditionnels et d’une observation attentive de leur environnement, certains peuples autochtones et communautés locales ont établi des systèmes d’alerte précoce afin de prévoir les événements météorologiques extrêmes, et adaptent ainsi leurs activités en conséquence. D’autres ont créé des territoires et des aires conservés par les peuples autochtones et les communautés locales (APAC), des territoires de vie, ou ont établi des partenariats collaboratifs afin de faire un suivi de l’évolution de la santé des écosystèmes, pour pouvoir mieux affronter les menaces et les pressions.

But stratégique C

Améliorer l'état de la diversité biologique en sauvegardant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.

Message principal

Les peuples autochtones et les communautés locales sont en première ligne pour protéger la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité écosystèmes. Une grande partie des écosystèmes riches en diversité biologique, qui renferment de nombreuses espèces menacées, sont régis par des régimes coutumiers ou communautaires. De plus, les peuples autochtones et communautés locales gèrent et améliorent également la diversité génétique, en particulier grâce à leurs systèmes de production agro-écologiques hautement diversifiés.

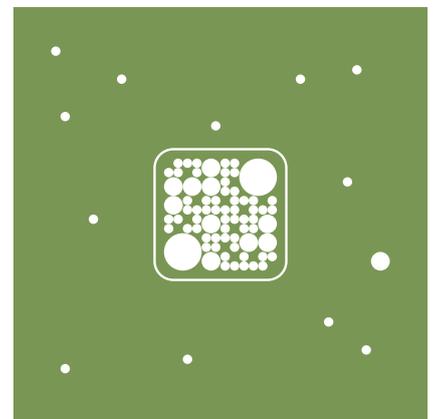
Un changement conceptuel est nécessaire, pour passer de la « conservation comme objectif » d'interventions externes dans des aires apparemment « naturelles » sans influence humaine, à la compréhension du fait que de bons résultats en matière de conservation découlent de relations continues entre les humains et la nature enracinées dans la culture, tel que le montrent les peuples autochtones et les communautés locales avec leurs terres, leurs territoires et leurs ressources. Une transformation radicale est nécessaire pour passer des approches de conservation actuelles qui excluent et aliènent les peuples autochtones et les communautés locales, à des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation pilotée par les communautés et l'utilisation coutumière durable, et qui promeuvent les relations réciproques entre la nature et la culture.

Recommandations

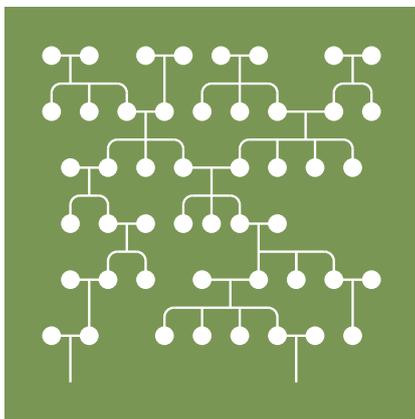
- Les gouvernements, les organismes chargés de la conservation et les acteurs concernés devraient promouvoir et soutenir la transformation de la conservation en l'axant sur :
 - la reconnaissance de la mosaïque écologique complexe et enrichie que les terres et territoires des peuples autochtones et des communautés locales offrent, et la priorité qui leur est accordée, avec de bons résultats en matière de conservation qui prospèrent grâce à des approches ancrées dans la culture ;
 - des approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent les modes de vie communautaires qui enrichissent les relations entre les humains et la nature ;

- L'accent mis sur la qualité d'une bonne gouvernance équitable, de la justice et de l'équité plutôt qu'un accent mis sur l'expansion quantitative des aires protégées et conservées.
- Tous les acteurs devraient reconnaître et respecter les peuples autochtones et les communautés locales en tant que titulaires de droits, et respecter et promouvoir leur relation distincte et spéciale à la terre, aux eaux, aux territoires et aux ressources.
- Des mesures juridiques appropriées devraient être appliquées pour la reconnaissance des territoires et de la gouvernance autonome des peuples autochtones et des communautés locales.
- L'appui à la conservation pilotée par les communautés devrait être élargi.
- Les droits humains et l'équité devraient être défendus dans toutes les formes de conservation.
- Tous les acteurs devraient intégrer la protection des espèces, y compris dans les paysages de production et les habitats bioculturels, et travailler avec les peuples autochtones et les communautés locales pour protéger et promouvoir la diversité génétique, y compris dans les systèmes locaux d'alimentation.
- Tous les acteurs devraient s'engager pour une plus grande coordination et coopération à tous les niveaux et entre les différentes juridictions, afin de protéger la diversité génétique, la diversité des espèces et la diversité des écosystèmes.

Objectif 11 : développement et amélioration des zones protégées et conservées

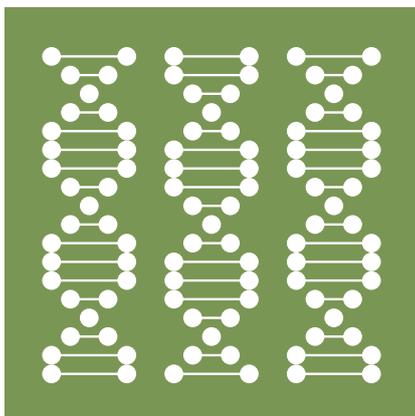


Les peuples autochtones et les communautés locales apportent une contribution significative au développement d'aires protégées et conservées équitables et efficaces, au moyen de la conservation dirigée par les communautés (y compris sous forme d'APAC/de territoires de vie et d'aires autochtones protégées) et d'arrangements de gestion collaborative innovante, et également en contestant les violations des droits humains par les mesures de conservation en général, ainsi qu'en promouvant l'équité et la justice. Néanmoins, une occasion importante de développer ces approches est en train d'être manquée. Une transformation vers des approches de la conservation qui réaffirment les droits de manière positive est nécessaire, et doit aller au-delà de la communication et de la collaboration, vers une pleine reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales et un appui accru à la contribution considérable des terres et territoires gérés durablement qui protègent la nature, souvent plus efficacement que les aires protégées gérées par l'État.



Objectif 12 : réduction du risque d'extinction

De nombreuses espèces menacées font partie intégrante des identités et des moyens de subsistance des peuples autochtones et des communautés locales, qui considèrent que les espèces ont un lien de parenté et une valeur morale, et qu'elles sont imprégnées d'un esprit qui impose des obligations de diligence. Les peuples autochtones et les communautés locales contribuent à la conservation d'espèces menacées de nombreuses manières, notamment par la protection des habitats, la gouvernance et la gestion coutumières, des systèmes de surveillance communautaires, et par la transmission de données écologiques fondées sur les savoirs traditionnels. Les partenariats qui reposent sur une guérison à double sens, des savoirs à double sens et un apprentissage réciproque renferment un fort potentiel de contribution à la protection des espèces, pour autant qu'ils soient fondés sur le respect mutuel, la réciprocité, le partage des avantages et la responsabilité.



Objectif 13 : préservation de la diversité génétique

Les peuples autochtones et les communautés locales conservent et entretiennent la diversité génétique dans leurs cultures, leur animaux d'élevage, et les espèces sauvages apparentées, et cela représente une part importante de la diversité biologique mondiale, ainsi que la charpente de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être local. Néanmoins, les systèmes alimentaires agro-industriels mondialisés continuent de déplacer les systèmes locaux de production alimentaire, avec des conséquences immédiates dévastatrices pour les peuples autochtones et les communautés locales et des répercussions plus profondes pour la résilience des systèmes alimentaires mondiaux.



Femmes travaillant dans les rizières en terrasse sur les collines de l'île de Luzon.
Photo : National Geographic Image Collection / Alamy Stock Photo

But stratégique D

Renforcer les avantages retirés pour tous de la diversité biologique et des services fournis par les écosystèmes.

Message principal

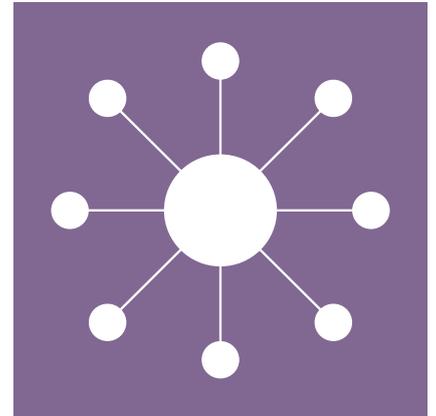
Pour les peuples autochtones et les communautés locales, les écosystèmes et les habitats qui fournissent des « services essentiels » sont leurs terres, territoires, eaux et ressources coutumières, qui assurent les moyens de subsistance et satisfont les besoins spirituels et culturels. Guidés par l'éthique culturelle du maintien de relations harmonieuses entre les humains et la nature des peuples autochtones et des communautés locales, les terres et territoires collectifs jouent également des rôles essentiels pour le bien commun, en stockant du carbone, en consolidant la résilience des écosystèmes, en atténuant le changement climatique, et en s'y adaptant. Toutefois, dans les systèmes économiques et de valeurs actuels, ces terres continuent d'être usurpées et détériorées par des interventions visant à privatiser ces ressources et à les transformer en marchandises. Les savoirs autochtones et locaux sont particulièrement précieux pour la restauration écologique et le développement de la résilience, mais ces savoirs continuent d'être sous-estimés et sont souvent encore négligés dans les programmes de restauration écologique. La mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation devrait promouvoir des partages des avantages plus larges pour les peuples autochtones et les communautés locales, sur la base de leurs relations coutumières avec leurs terres, territoires et ressources et de leur gestion, notamment à partir des semences, des ressources génétiques et biologiques, et du commerce de produits biologiques.

Recommandations

- Les gouvernements devraient s'acquitter de leurs obligations : de respecter et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leurs terres, eaux et ressources ; de respecter leurs valeurs culturelles et de leur donner la priorité, notamment concernant des sites sacrés et des espèces renfermant une importance culturelle ; et de promouvoir la santé, les moyens de subsistance et le bien-être, en particulier des femmes, des personnes pauvres et des personnes vulnérables.
- Les gouvernements devraient accroître la reconnaissance et le financement équitable et accessible des actions des peuples autochtones et des communautés locales en faveur de la protection des écosystèmes, du piégeage de carbone, de la restauration et de la consolidation de la résilience, avec la pleine reconnaissance du rôle des savoirs autochtones et locaux.

- Des cadres de partage équitable des avantages devraient être élaborés afin de récompenser les peuples autochtones et les communautés locales de leurs efforts de conservation et de leur gestion coutumière et utilisation durable de la diversité biologique à travers des partenariats et des collaborations.

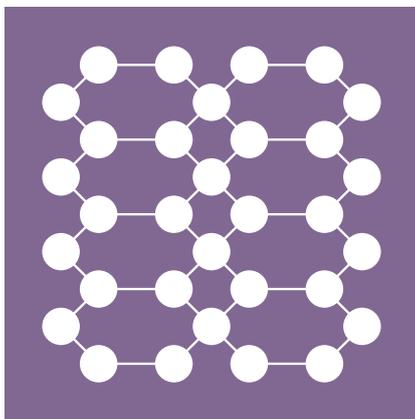
Objectif 14 : services des écosystèmes



Les contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la conservation des services fournis par les écosystèmes comprennent des actions pour protéger leurs terres et leurs territoires contre des facteurs externes de destruction de l'environnement, et des mesures internes de conservation, d'utilisation durable et de restauration, pour lesquelles les femmes jouent un rôle particulièrement important. Les peuples autochtones et les communautés locales ont intenté avec succès des procédures en justice visant à défendre leurs terres et leurs écosystèmes contre les dommages causés par l'exploration pétrolière, l'exploitation minière, la construction de routes, l'exploitation forestière incontrôlée, les plantations de matières premières et l'aquaculture intensive.

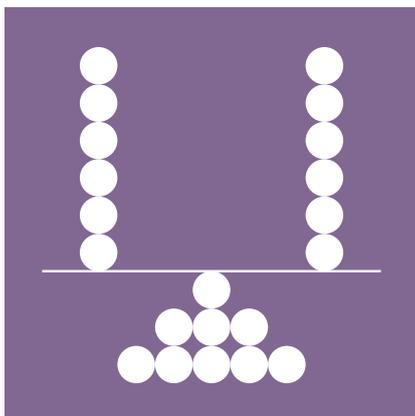
Ils protègent les bassins versants, restaurent les espèces, reboisent, patrouillent et surveillent. Dans de nombreuses sociétés, les femmes prennent des mesures pour protéger les services liés aux écosystèmes, notamment grâce à des programmes de replantation.





Objectif 15 : restauration et résilience des écosystèmes

Les terres communautaires ont généralement des taux de déforestation et des émissions de carbone forestier plus bas que d'autres zones, et conservent des niveaux de diversité biologique plus élevés, avec pour conséquence des paysages plus résilients. Cela est dû en partie à une plus grande durabilité des systèmes coutumiers de gestion des ressources naturelles, basés sur des savoirs traditionnels, tels que les savoirs relatifs à l'amendement des sols et à la gestion du feu, en comparaison avec des formes d'utilisation plus intensives. Les peuples autochtones et les communautés locales de différentes régions du monde contribuent à la restauration des écosystèmes et à la résilience en plantant des arbres, en nettoyant des sources d'eau, en améliorant la gestion des déchets, et en remettant en état des systèmes hydriques négligés et des milieux détériorés.



Objectif 16 : accès aux ressources génétiques et partage des avantages

Concernant le partage des avantages plus larges offerts par la diversité biologique et les services liés aux écosystèmes, les peuples autochtones et les communautés locales appliquent des protocoles communautaires pour concilier les systèmes juridiques et institutionnels modernes et le droit, les systèmes et les procédures coutumiers. Les protocoles communautaires sont généralement holistiques et se concentrent sur les priorités et les besoins des peuples autochtones et des communautés locales dans des lieux et des contextes spécifiques. L'application d'approches innovantes et fondées sur les droits au partage des avantages, avec la reconnaissance juridique de protocoles communautaires divers et du droit coutumier, ouvre la voie à un plus grand nombre de partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et les peuples autochtones et les communautés locales.



● Flamants sur le lac Bogoria, qui fait partie du territoire du peuple endorois, Kenya.
Photo : Gudkov Andrey.

But stratégique E

Renforcer la mise en œuvre au moyen d'une planification participative, de la gestion des connaissances et du renforcement des capacités.

Message principal

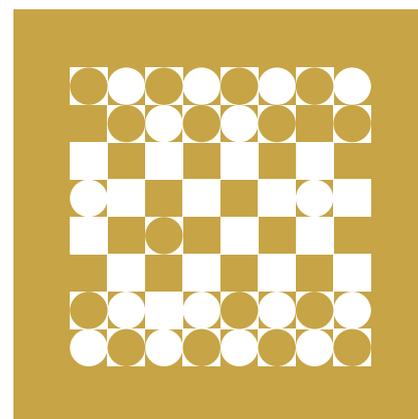
Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions importantes aux trois objectifs de la Convention, à travers leurs savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable, et des actions collectives. Alors que leur rôle a commencé à être reconnu dans les processus mondiaux, il reste mal reconnu dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) et dans la plupart des pays, les mécanismes pour la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux niveaux national et local restent à développer. Les systèmes communautaires de surveillance et d'information (SCSI) sont des outils efficaces pour mettre en évidence les besoins et priorités locaux, ils rendent visibles les contributions des peuples autochtones et des communautés locales et fournissent des données et des renseignements concrets au sujet de la mise en œuvre des engagements politiques mondiaux et nationaux sur le terrain.

Recommandations

- Les gouvernements devraient instituer des mécanismes nationaux et sous-nationaux permettant la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales aux stratégies et plans d'action nationaux, et intégrer les savoirs traditionnels, l'utilisation coutumière durable, et le partage équitable des avantages.
 - Le soutien institutionnel, et le financement direct et à long terme devraient être accrus, conformément aux besoins identifiés par les peuples autochtones et les communautés locales.
 - Les liens entre différents systèmes de connaissances devraient être consolidés dans les plateformes mondiales, nationales et locales de surveillance et de compte rendu, avec l'intégration d'indicateurs pertinents relatifs aux tendances en matière de savoirs traditionnels et de bien-être des peuples autochtones et des communautés locales.
 - Les systèmes de données et de compte rendu nationaux et mondiaux devraient générer des données ventilées sur le statut des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, y compris à travers l'appui et le financement à des SCSI complémentaires des peuples autochtones et des communautés locales.
-

- Des mesures de protection environnementales, sociales et culturelles solides devraient être intégrées dans tous les processus de mobilisation des ressources.

Objectif 17 : stratégies et plans d'action pour la diversité biologique

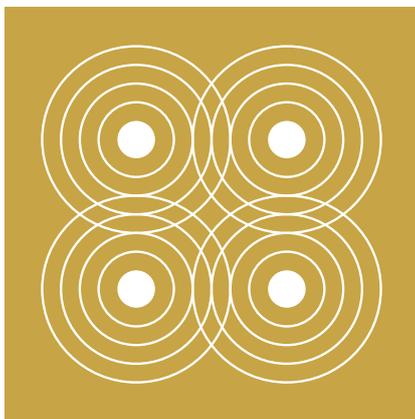


Les peuples autochtones et les communautés locales participent activement aux processus des SPANB lorsque cela est possible, et nombre d'entre eux élaborent et mettent en œuvre leurs propres plans locaux pour la diversité biologique sous forme de plans de vie (planes de vida), de plans de gestion territoriale, et de plans de gestion communautaires des ressources naturelles. Toutefois, malgré certaines améliorations dans la prise en compte des peuples autochtones et des communautés locales dans les rapports nationaux au cours des quatre dernières années, rien n'indique une hausse de la participation de ces peuples et communautés aux processus des SPANB. De plus, seule la moitié environ des SPANB fait référence à la question du genre ou aux femmes, en dépit du rôle central que les femmes jouent dans la gestion environnementale au niveau local. Beaucoup reste encore à faire pour rendre les SPANB véritablement participatifs et inclusifs.

Objectif 18 : connaissances traditionnelles et utilisation coutumière durable

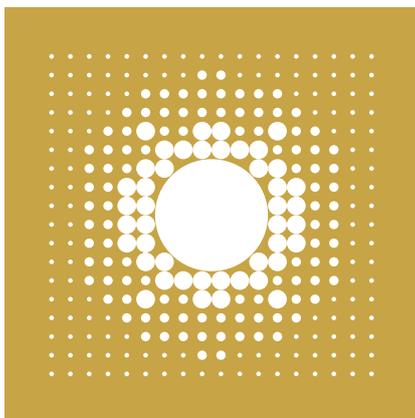


Concernant les savoirs traditionnels et l'utilisation coutumière durable, les peuples autochtones et les communautés locales œuvrent pour le renouveau de leurs cultures et de leurs langues, pour le suivi des changements dans l'affectation des sols et l'obtention de droits fonciers sûrs, ainsi que pour attester l'utilisation coutumière des ressources et la protection des occupations traditionnelles. Certains gouvernements nationaux ont reconnu le rôle des savoirs traditionnels et de l'utilisation coutumière durable, mais la plupart des sixièmes rapports nationaux à la CDB ne rendent pas compte des indicateurs des savoirs traditionnels convenus au niveau mondial. Au vu du manque important de données sur les progrès globaux, il est évident que cet objectif n'a pas été atteint.



Objectif 19 : partage d'informations et de connaissances

Sur une note plus positive, les systèmes communautaires de surveillance et d'information qui font usage d'indicateurs pertinents pour les peuples autochtones sont devenus plus fréquents au cours des dernières années. Ils génèrent des données qui sont utiles tant pour la surveillance sur le terrain que pour une utilisation dans des évaluations nationales et mondiales. Les peuples autochtones et les communautés locales ont créé plusieurs plateformes mondiales de partage de leurs connaissances, dont les Perspectives locales de la diversité biologique. Malgré ces progrès, les savoirs autochtones et locaux ne sont pas encore adéquatement reconnus dans un grand nombre de pays, et cela limite l'action des peuples autochtones et des communautés locales, et leur capacité à se faire entendre.



Objectif 20 : mobilisation des ressources

De manière générale, les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions importantes aux 20 objectifs d'Aichi pour la diversité biologique à travers leurs actions collectives. La reconnaissance mondiale de la valeur des actions collective s'est beaucoup développée au cours des dernières années, mais malgré quelques systèmes de financement utiles, les données disponibles ne suffisent pas à évaluer si une augmentation générale des financements et des aides a eu lieu. Néanmoins, il ressort clairement des éléments de preuve que l'appui financier à la disposition des peuples autochtones et des communautés locales n'est pas proportionné à leurs contributions et que l'augmentation de ce type d'aide est essentielle. Dans l'intervalle, il est urgent de consolider les mesures de protection afin de s'attaquer aux effets négatifs durables du financement de la diversité biologique sur les peuples autochtones et les communautés locales, et de garantir leurs droits de manière proactive.



• Une femme waorani creuse la terre avec une machette pour planter des plants de plantain sur une parcelle défrichée dans la forêt pluviale équatorienne. Photo : Karla Gachet.



Partie III

← ●
Une femme baka tresse des paniers au Cameroun.
Photo : Adrienne Surprenant.

Diversité biologique, climat et développement durable

« Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » regroupe dans un même programme universel commun la conservation de la diversité biologique, le changement climatique et le développement durable, mais dans de nombreux pays, ces aspects restent mis en œuvre et pris en compte de manière fragmentée. Les peuples autochtones et les communautés locales continueront d'être affectés de manière disproportionnée si les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et les Objectifs de développement durable (ODD) ne sont pas atteints. Néanmoins, ces objectifs peuvent donner les moyens aux peuples autochtones et aux communautés locales de surmonter la vulnérabilité et l'exclusion grâce au pouvoir de leurs actions collectives, au développement déterminé librement, et à l'appui du gouvernement. Les peuples autochtones et les communautés locales apportent des contributions particulières à la réalisation d'objectifs mondiaux, de manière intégrée et holistique. Les placer au cœur de la mise en œuvre est positif sur trois plans : associer la réalisation des droits humains et du bien-être, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, et l'entretien des écosystèmes naturels pour gérer les changements climatiques. Les indicateurs relatifs aux droits et au bien-être des peuples autochtones et des communautés locales constituent des mesures importantes des progrès dans la mise en œuvre du programme mondial de changement.

La diversité culturelle est une source créative et un moteur du développement durable. La culture donne aux peuples et aux communautés un fort sentiment d'identité et de cohésion sociale. Des politiques sensibles aux contextes culturels peuvent donner de meilleurs résultats en matière de développement, plus durables, inclusifs et équitables. Les progrès dans la réalisation de la promesse de « ne pas faire de laissés-pour-compte » exigent des cadres de suivi solides qui impliquent ceux qui sont les plus directement touchés par l'exclusion sociale et la discrimination structurelle.

Le Navigateur autochtone est un outil de suivi participatif qui permet aux peuples autochtones de générer des données sur les tendances dans la reconnaissance des droits des peuples autochtones au développement, d'analyser leur situation, et de développer des stratégies pour répondre à leurs préoccupations. Il leur permet également de faire le suivi de la mise en œuvre des instruments de politique internationale, notamment les ODD, et leur donne les moyens de tenir les États pour responsables et de participer avec assurance aux côtés des parties prenantes

clés, pour exiger un changement des politiques. À ce jour, les expériences des communautés autochtones de 11 pays ont été recueillies par le Navigateur autochtone. La vie terrestre (ODD 15) s'affirme comme la priorité pour les peuples autochtones et les communautés locales, tout comme la lutte contre la pauvreté (ODD 1), la réduction des inégalités, y compris en matière de genre (ODD 10 et 5), l'éducation de qualité (ODD 4), et la bonne santé et le bien-être (ODD 3). L'absence de citoyenneté, de reconnaissance juridique et de mesures de protection sociale pour les peuples autochtones a été identifiée comme un obstacle limitant la participation significative des peuples autochtones aux ODD.

Recommandations

- Les gouvernements et les acteurs concernés devraient collaborer afin d'élaborer ensemble des SPANB et des contributions déterminées au niveau national relatives au climat, et les intégrer dans des plans de développement national, afin d'assurer des synergies entre diversité biologique, climat et développement durable.
- Les gouvernements et les autres acteurs devraient reconnaître les droits et appliquer des principes démocratiques à tous les niveaux, afin de garantir des avantages pour l'ensemble de la société, alors qu'ils œuvrent à relever les défis relatifs au développement, à la diversité biologique et au changement climatique.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient continuer de développer les systèmes communautaires de surveillance et d'information, recueillir les preuves et déployer les efforts nécessaires à plus de transparence et de reddition des comptes à tous les niveaux.
- Les peuples autochtones et les communautés locales devraient également développer les actions individuelles et collectives, en s'appuyant sur les savoirs intergénérationnels en matière de résolution des problèmes de manière créative et innovante. Ils devraient également promouvoir la compréhension des liens entre nature et culture, et entre aspects locaux et aspects mondiaux.
- Tous les acteurs devraient développer des partenariats visant à générer des connaissances et à obtenir des résultats durables et équitables, notamment au moyen :
 - d'une plus grande reconnaissance de la valeur des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux connaissances scientifiques ;
 - de recherches participatives ;
 - d'une éducation promouvant le développement durable ;
 - de l'utilisation de technologies appropriées et innovantes ;
 - de la création de plateformes de connaissances regroupant différents acteurs.



Partie IV

← ●
Une femme ifugao traverse un pont suspendu pour aller récolter des pousses de riz et les repiquer dans l'une des deux rizières de la famille aux Philippines. Photo : Chris Stowers.

Transitions vers une vie en harmonie avec la nature

« La nature a besoin de mesures urgentes. Nous devons agir maintenant pour protéger notre diversité biologique. Il n’y a plus de temps à perdre. La reconnaissance de nos droits d’administrer nos territoires et de pratiquer nos connaissances contribue à la reconnaissance des communautés et des écosystèmes. En tant que gardiens et défenseurs de la Terre nourricière, nous exhortons tous les gouvernements à agir au nom de la biodiversité. Considérez-nous comme l’élément le plus utile de la solution et travaillez avec nous vers une nouvelle relation avec la nature, une relation qui guérit et nourrit, pour toutes nos générations futures. »

— Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, février 2020, Rome

Menaces sur les peuples autochtones et les communautés locales et la diversité biologique

Les peuples autochtones et les communautés locales subissent de plein fouet le recul de la diversité biologique et culturelle. Ces pertes sont le résultat de systèmes mondiaux de valeurs, de connaissances, de gouvernance, de production, de consommation, de technologies, d’économies, d’incitations et de commerce non durables, qui reposent tous sur un pouvoir décisionnel inégal concernant l’avenir de la nature et des peuples. Les racines de ces problèmes ont leur origine dans la vision dominante selon laquelle les humains sont séparés de la nature, ainsi que dans des systèmes de valeurs qui privilégient les intérêts individuels et la réalisation de bénéfices. La nature est considérée comme une ressource économique à exploiter et sa détérioration est traitée comme une externalité de l’économie dominante.

Les réformes de la gouvernance sont un élément crucial de la solution. La prise de décisions dominée par des élites et des intérêts particuliers puissants est souvent liée à la corruption systémique et à des distorsions de l’État de droit démocratique, de grandes parties de la société étant laissées-pour-compte. Les mesures d’incitation et les subventions sont principalement axées sur la croissance de modèles de production et de consommation non durables, notamment au moyen de systèmes alimentaires agro-industriels qui donnent trop souvent lieu à des aliments et à des régimes malsains. La crise de la diversité biologique, du changement climatique et du développement sont en partie une conséquence directe de ces facteurs.

L'empiètement et la perturbation des écosystèmes naturels et les pratiques agricoles industrielles actuelles ont également donné lieu à des risques sans précédent de prévalence accrue de nombreuses zoonoses, notamment des coronavirus, dont le plus récent a causé la COVID-19. La pandémie mondiale de COVID-19 a mis en lumière les vulnérabilités et la résilience insuffisante des systèmes de santé humains, en affectant simultanément les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers, les systèmes alimentaires, et les systèmes sociaux et politiques. Ces problèmes systémiques et interdépendants exigent des solutions conjointes qui ne resteront pas immobilisées dans des approches « du statu quo », qui sommeront l'humanité de repenser et revoir de toute urgence nos relations sociales et culturelles avec les autres et avec la nature.

Transitions de la nature et de la culture vers la réalisation de la vision à l'horizon 2050

Les valeurs, les modes de vie, les connaissances, les systèmes de gouvernance et de gestion des ressources, les économies et les technologies des peuples autochtones et des communautés locales ont beaucoup à apporter pour affronter ces crises et réinventer les systèmes globaux différents qui peuvent mener à des visions partagées de la solidarité, « en ne laissant personne pour compte ». Les peuples autochtones et les communautés locales proposent des changements vers des relations plus équilibrées au sein des sociétés et avec la nature, au moyen de six transitions essentielles :

- des transitions culturelles vers des moyens de connaître et de faire différents
- des transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales
- des transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement
- des incitations et des transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture
- des transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses
- des transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux.

Chacune de ces transitions répond à des problèmes spécifiques urgents et renferme ses propres dynamiques, mais elles sont liées entre elles de manière systémique. En effet, aucune transition ne peut réussir seule, ces transitions doivent avoir lieu simultanément, et être déployées de manière à se renforcer les unes les autres, afin de maximiser le potentiel de transformation. Ces transitions sont désormais devenues impératives pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la préservation de la santé de la biosphère, dont les limites ont été dépassées.

Transitions culturelles vers des moyens de connaître et d'être différents

Les différentes manières qu'a l'humanité de vivre, de connaître et d'être dans la nature sont célébrées, avec la promotion de valeurs et de visions du monde plurielles dans nos systèmes économiques, politiques et sociaux, garantissant ainsi la résilience mutuelle de la nature et de la société. Les cultures diverses des peuples autochtones et des communautés locales alimentent et inspirent l'émergence de nouveaux modèles culturels qui situent l'humanité dans un monde vivant, intelligent et sacré.

L'éducation au développement durable est universelle et l'importance de la diversité biologique et des valeurs culturelles est largement comprise. Partout, les personnes disposent des informations et connaissances nécessaires, et des capacités permettant un développement durable et des modes de vie en harmonie avec la nature.

La vie sur terre a été un processus de co-évolution, la diversité biologique aux côtés de la diversité humaine, avec la création de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes. Aujourd'hui, les systèmes de soutien à la vie de la Planète déclinent rapidement et toutes les intelligences créatives de l'humanité sont nécessaires pour affronter la crise planétaire. Les peuples autochtones et les communautés locales contemporains, dont les cultures et les valeurs incarnent les connaissances et relations historiques avec des terres et des eaux ancestrales, revêtent une importance particulière pour la conservation et la restauration d'écosystèmes vitaux menacés. Les sociétés modernes peuvent apprendre des peuples autochtones et des communautés locales concernant l'appartenance à des écosystèmes vivants et la participation des humains à un monde intelligent et sacré. De nouveaux modèles et de nouvelles visions de la culture et de la nature travaillant de concert peuvent transformer le déséquilibre actuel des relations entre les humains et la nature.

L'inclusion des savoirs autochtones et locaux parallèlement aux sciences, en tant que systèmes complémentaires de connaissances pour mieux comprendre la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son statut et ses tendances, et les conséquences de sa disparition à différentes échelles, représente l'une des grandes avancées de ces dernières années.

Les éléments clés de la transition :

- promotion de la diversité biologique et culturelle, durabilité, langues, droits humains et patrimoine dans les programmes scolaires et l'éducation informelle ;
- transmission des savoirs autochtones et locaux dans les écoles, programmes destinés à la jeunesse, campagnes d'information et d'éducation, festivals culturels et célébrations, réseaux sociaux et communication publique ;
- interactions soutenues entre les systèmes de connaissances scientifiques et les systèmes de connaissances autochtones et locaux ;
- renouvellement des cultures et échanges entre les cultures à travers les arts et les médias.

Transitions foncières vers une protection des régimes fonciers coutumiers des peuples autochtones et communautés locales

Les territoires de vie des peuples autochtones et des communautés locales, y compris leurs relations culturelles, spirituelles et coutumières particulières avec leurs terres et leurs eaux et leurs contributions intrinsèques et vitales au bien-être humain, à la conservation de la diversité biologique, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, sont protégés. Les terres, territoires et ressources collectifs des peuples autochtones et des communautés locales sont juridiquement reconnus et protégés conformément au droit international ; les classifications de l'utilisation des sols et les enregistrements des titres fonciers pour défendre le régime foncier coutumier sont réformés ; et la couverture mondiale de zones conservées, utilisées durablement et restaurées augmente progressivement et de manière significative.

Les terres et territoires collectifs revêtent une importance existentielle pour la survie des peuples autochtones et des communautés locales et la diversité biologique, et garantir des avantages plus larges au niveau mondial. Dans de nombreuses régions du monde, les terres des peuples autochtones deviennent peu à peu des îlots de diversité biologique et culturelle entourés par des zones dans lesquelles l'environnement a continué de se détériorer ; dans de nombreux cas, la diversité biologique augmente et s'améliore grâce aux valeurs et pratiques autochtones. Ne pas reconnaître et ne pas protéger les terres, les territoires, les eaux et les ressources des peuples autochtones et des communautés locales, avec les valeurs profondes de conservation qu'ils renferment, est l'une des plus grandes occasions manquées de conservation de la diversité biologique et d'utilisation durable de la décennie passée. Une transition vers la protection des systèmes fonciers coutumiers pourrait comporter de grands avantages pour la diversité biologique.

Les éléments clés de la transition :

- défendre les droits humains des peuples autochtones et des communautés locales, des femmes et des jeunes, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ;
- adopter et développer des cadres, des mécanismes et des mesures concrètes efficaces sur le plan constitutionnel, juridique, politique et institutionnel, afin de reconnaître et appliquer juridiquement et adéquatement les droits des peuples autochtones et des communautés locales aux territoires, aux terres et aux ressources et de respecter leurs systèmes fonciers coutumiers ;
- réformer la gouvernance foncière et consolider les mesures visant à s'assurer que les entreprises respectent les droits humains et les normes environnementales ;
- renforcer les institutions de gouvernance des peuples autochtones et des communautés locales chargées des terres, des territoires et des ressources, notamment la cartographie participative communautaire, les délimitations, et la surveillance ;
- transformer les politiques et pratiques en matière de conservation en faveur d'approches collaboratives fondées sur les droits qui soutiennent et promeuvent la conservation et l'utilisation coutumière durable pilotées par les communautés, et qui célèbrent les relations réciproques entre la nature et la culture ;



● Flottille de la Journée autochtone, dans le cadre des manifestations mondiales Break Free contre les combustibles fossiles. Photo : John Duffy.

- investir dans des partenariats et promouvoir des partenariats visant à garantir les droits fonciers collectifs, notamment l'accès à la justice et une amélioration des mesures de reddition des comptes, de remise en état et de restitution pour traiter les violations des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales et la protection des défenseurs des droits humains environnementaux.

Transitions de la gouvernance vers une prise de décisions inclusive et un développement déterminé librement

Des institutions de gouvernance spécialisées, y compris des autorités des peuples autochtones et des communautés locales, exercent le pouvoir décisionnel, aux échelons appropriés, en adoptant des approches impliquant l'ensemble du gouvernement et l'ensemble de la société, qui garantissent le respect des droits humains, la diversité biologique, et la diversité des valeurs culturelles. Ces institutions gouvernementales adaptent les mesures relatives à la transparence et à la responsabilité politique, juridique et institutionnelle, afin d'assurer davantage d'équité, de bien-être, de durabilité et de résilience pour tous.

Les inégalités de pouvoir dans les systèmes de gouvernance vont de pair avec des déséquilibres des résultats économiques, sociaux et écologiques, et la fragmentation vers des secteurs spécialisés de la prise de décisions des gouvernements a privilégié la croissance économique au détriment de la santé de l'environnement et du bien-être social. Des institutions de gouvernance holistiques, transparentes, responsables et axées sur l'intégration, qui défendent

le respect des droits humains, et le partage équitable des avantages tirés de la nature, seront des éléments cruciaux d'une transition vers des résultats justes et durables pour les personnes et la planète. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a présenté un programme universel à l'intention des gouvernements, des entreprises, de tous les peuples, de la société civile et de tous les citoyens, qui intègre les valeurs universelles des droits humains et une promesse de ne pas faire de laissés-pour-compte. Ce principe imprègne l'ensemble du programme de transformation, englobant, à l'échelon mondial, les inégalités, la diversité biologique, le changement climatique et les défis qui y sont associés.

Les éléments clés de la transition :

- l'intégration des stratégies de mise en œuvre et plans d'action sur le développement durable nationaux, la diversité biologique et le changement climatique, sur la base d'approches participatives inclusives et de la décentralisation de la prise de décisions ;
- la réforme des lois et politiques, afin d'inclure des approches plurielles et d'accroître l'équité, la diversité et la résilience ;
- l'amélioration des mécanismes de compte rendu et de responsabilité pour l'évaluation périodique des contributions de chaque pays et des progrès généraux ;
- l'autonomisation des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres groupes marginalisés, en respectant notamment l'égalité entre les sexes et l'équité intergénérationnelle ;
- la consolidation de mesures de protection strictes qui garantissent la non-violation des droits humains dans la mise en œuvre du développement durable, et les mesures relatives à la diversité biologique et au changement climatique.

Incitations et transitions financières promouvant des solutions efficaces fondées sur la culture

Les mesures d'incitation, y compris le soutien financier pour les actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales et leurs solutions innovantes fondées sur la culture, sont prioritaires ; des mesures de protection environnementales, sociales et des droits humains relatives au financement de la diversité biologique sont appliquées ; et les mesures d'incitation perverses et les investissements néfastes sont supprimés ou réaffectés.

La mobilisation et l'affectation des ressources, tant monétaires que non-monétaires, sont des éléments cruciaux de la mise en œuvre effective du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Actuellement, beaucoup plus de ressources sont disponibles pour des activités qui favorisent la perte de diversité biologique et culturelle que pour des activités qui la préservent, la renforcent et la renouvellent. Ces activités incluent de se concentrer sur des solutions basées sur le marché et des moyens technologiques qui ont de fortes probabilités d'engendrer davantage de dégâts, plutôt que de s'attaquer aux causes sous-jacentes et au changement systémique. Des exemples de ces « solutions » controversées sont notamment le commerce de carbone, la géo-ingénierie, la biologie synthétique et le forçage génétique. Un changement majeur dans les investissements, les mesures d'incitation et les financements, y

compris sur les évaluations des technologies, est nécessaire pour soutenir les activités, en particulier au moyen des actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales, et des technologies appropriées qui profitent tant à la nature qu'aux êtres humains.

Les éléments clés de la transition :

- pleine reconnaissance et prise en compte des contributions des peuples autochtones et des communautés locales comme formes monétaires et non-monétaires de mobilisation des ressources, au moyen d'outils appropriés de surveillance, de reddition des comptes et de comptes rendus ;
- hausse des financements directs pour les peuples autochtones et les communautés locales et pour leurs solutions et activités basées sur la culture visant à la conservation et à l'utilisation durable, et inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans les comités nationaux chargés du financement de la diversité biologique au niveau national ;
- surveillance et comptes rendus concernant la mobilisation des ressources, afin d'inclure des données ventilées concernant les aides mondiales, régionales et nationales aux actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales ;
- application de mesures de protection pratiques et concrètes concernant le financement de la diversité biologique, garantissant l'inclusion sociale et le respect des normes relatives aux droits humains dans l'ensemble des processus de mobilisation des ressources ;
- amélioration de l'efficacité de REDD+ au moyen d'une planification précoce, d'investissements initiaux, de la collecte de données de référence, et d'un suivi rigoureux et étendu des effets ;
- intégration des évaluations des technologies à tous les niveaux des politiques, de la planification et de la mise en œuvre de la diversité biologique ;
- élimination de mesures d'incitation perverses et application de mesures d'incitation positives, y compris en transformant les mesures en réponse à la COVID-19 en occasions de remodeler l'économie, pour l'orienter vers la durabilité pour les personnes et la planète ;
- réforme du secteur financier afin que les flux financiers respectent les pratiques durables.

Transitions économiques vers une utilisation durable et des économies locales diverses

Des systèmes économiques différents et à échelle humaine prospèrent. Au sein de ces systèmes, l'utilisation coutumière durable des peuples autochtones et des communautés locales et d'autres producteurs à petite échelle contribuent à des économies durables et résilientes, et des modèles de consommation à plus petite échelle garantissent une société durable et juste.

La perte de diversité biologique, la détérioration du climat et l'intensification des inégalités sociales sont les conséquences d'un système économique qui vise la croissance infinie, mais qui dépend de ressources finies. De plus, des recherches récentes montrent que les systèmes actuels de production agricole et alimentaire à grande échelle et la disparition progressive des habitats accroissent le risque de pandémies virales comme la COVID-19. Une transformation radicale des systèmes économiques à fortes émissions de carbone et des systèmes mondiaux de production et de consommation est nécessaire, une transformation vers une pluralité de systèmes qui intègrent une utilisation, des pratiques et des technologies durables.

Il n'existe pas de modèle unique pour la transformation des pratiques non durables actuelles, mais l'on constate plutôt l'apparition de nombreuses solutions, innovations, technologies et alternatives différentes. Parmi elles, s'ils bénéficient de la reconnaissance et du soutien appropriés, les systèmes d'utilisation coutumière durable et la production à petite échelle des peuples autochtones et des communautés locales comportent de nombreux avantages à tous les niveaux, pour la diversité biologique, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique, et le développement durable.

Les éléments clés de la transition :

- décentralisation, diversification et innovation des économies ;
- transformation des économies, d'économies basées sur les combustibles fossiles à des économies axées sur les énergies propres ;
- reconnaissance et appui, aux niveaux national et sous-national, accordés aux rôles, pratiques et technologies des peuples autochtones et des communautés locales ;
- partenariats pour la mise en œuvre du Plan d'action sur l'utilisation coutumière durable de la diversité biologique de la CDB ;
- augmentation de la responsabilité des entreprises et transformation des entreprises vers des pratiques durables, notamment concernant les chaînes d'approvisionnement ;
- reconnaissance et soutien accordés aux femmes et aux jeunes, qui sont les acteurs clés du nouveau dynamisme et de l'innovation des économies locales durables ;
- réduction de la surconsommation et des déchets, et promotion et mise en œuvre des principes des économies circulaires, qui dissocient activité économique et utilisation de ressources finies et promeuvent le recyclage et la régénération de l'environnement.

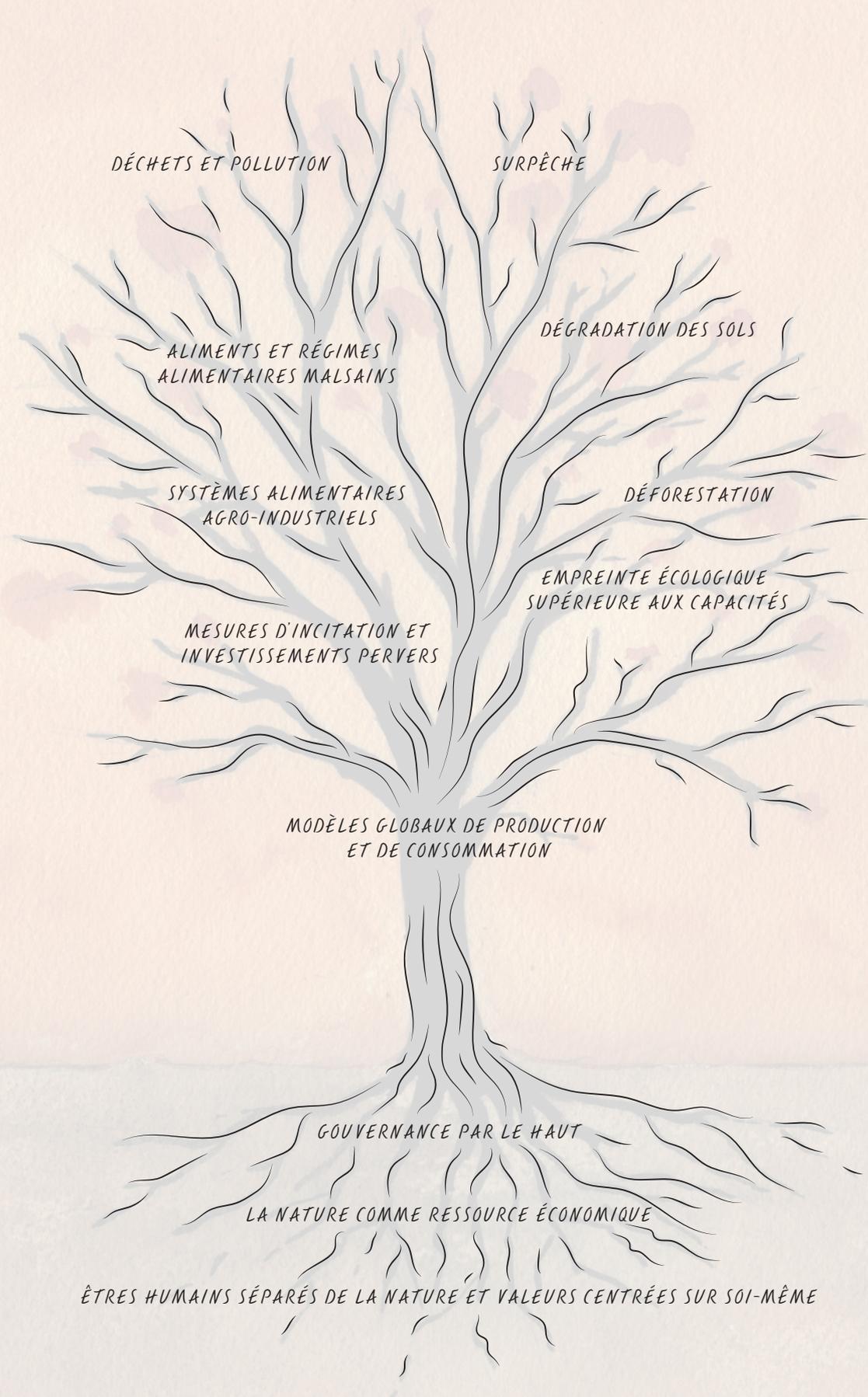
Transitions alimentaires vers un nouveau dynamisme des systèmes alimentaires autochtones et locaux

Des écosystèmes et des cultures dynamiques assurent la diversité génétique et des régimes alimentaires variés, améliorant ainsi la santé, la résilience et les moyens de subsistance. Des systèmes alimentaires autochtones et locaux redynamisés contribuent à la sécurité alimentaire locale, à la souveraineté alimentaire et à l'agroécologie, et soutiennent une transition agricole juste.

Les peuples autochtones et les communautés locales ont nourri la diversité biologique agricole pendant des millénaires, tant pour l'alimentation que pour les médicaments et pour des valeurs spirituelles, culturelles et communautaires plus profondes, pour lesquelles les femmes jouent des rôles essentiels. La production à petite échelle et l'agriculture familiale nourrissent encore la majorité de la population mondiale, alors qu'elles utilisent moins de 25 pour cent des terres, des eaux et de l'énergie combustible fossile du monde. Préserver et développer la diversité dans l'agriculture, les paysages et les systèmes alimentaires sera essentiel pour une transformation vers des systèmes alimentaires justes, sains et résilients. Transformer les exploitations agro-industrielles non durables et mettre fin aux conversions des terres sur les terres et eaux coutumières des peuples autochtones et des communautés locales exige des changements systémiques de l'ensemble des systèmes alimentaires, notamment au moyen d'une planification stratégique de l'utilisation des terres, de l'amélioration de la diversité biologique et des valeurs des écosystèmes dans les paysages, de la redécouverte des traditions alimentaires et des valeurs du patrimoine culturel, et de l'adoption de mesures visant à réduire la consommation de produits alimentaires hautement transformés par les peuples autochtones et d'autres consommateurs des zones rurales et urbaines. Les systèmes alimentaires de la planète ayant atteint un point de rupture et les famines imminentes liées aux pandémies actuelles et futures menaçant, les systèmes alimentaires constitueront la pierre angulaire du changement vers des systèmes alimentaires et des économies locales diversifiés et résilients.

Les éléments clés de la transition :

- intégration de politiques alimentaires qui abordent de manière holistique tous les aspects des systèmes alimentaires ;
- garantie de la souveraineté alimentaire, de la sécurité alimentaire locale et de la réforme de la gouvernance ;
- adoption de l'agroécologie ;
- adoption d'approches systémiques, au détriment de l'application de solutions techniques restreintes ;
- garantie de l'accès aux terres et de la sécurité du régime foncier ;
- soutien aux politiques et financements pour des initiatives alimentaires locales, telles que banques de semences communautaires, coopératives, innovations technologiques et pratiques de gestion autochtones.





Partie V

← ●
Une femme et son jeune cousin pagaient sur un canoë dans la Zone de conservation de mangroves du village de Matafa, à Samoa. Photo : Vlad Sokhin.

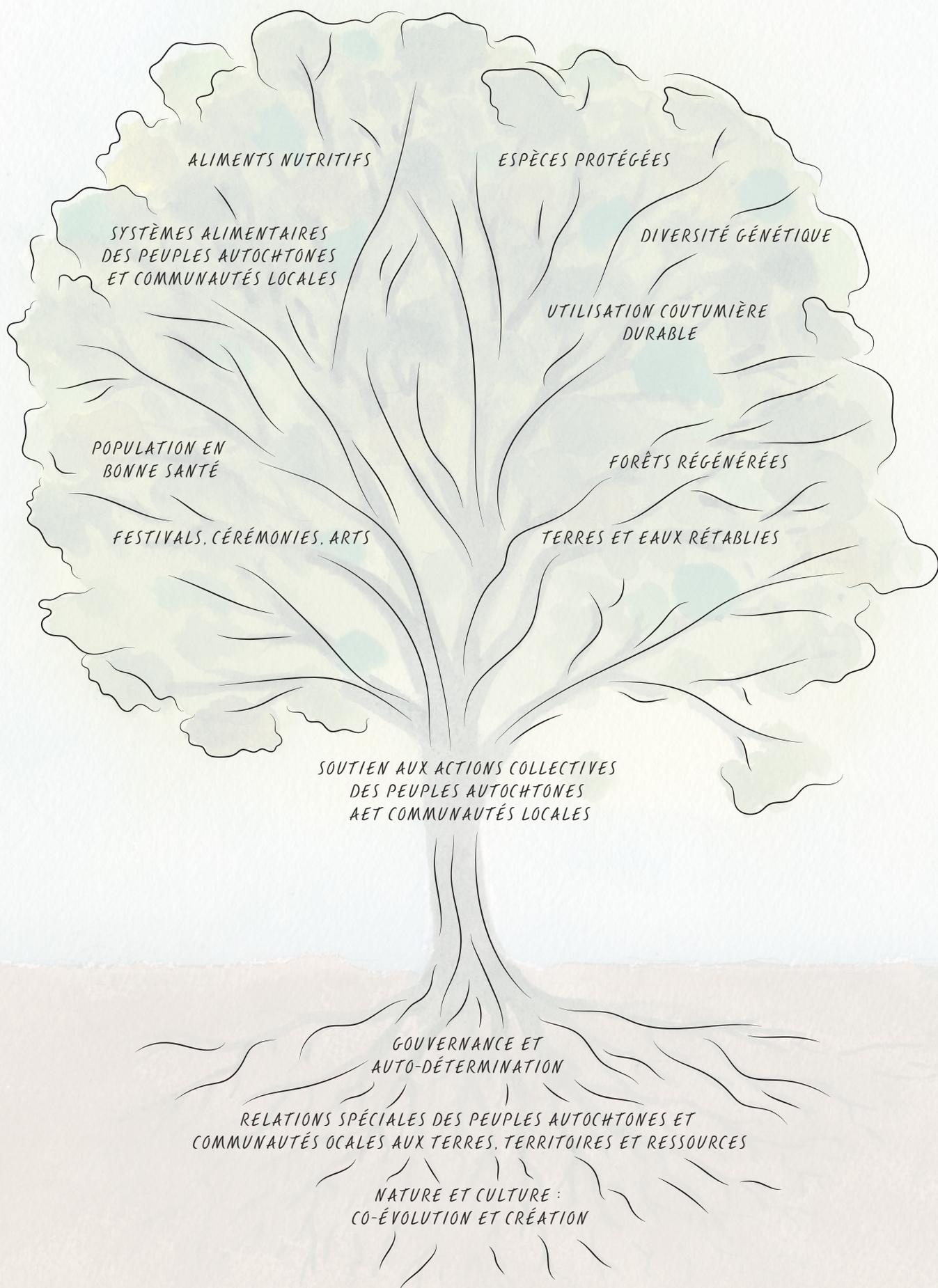
Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la vision à l'horizon 2050

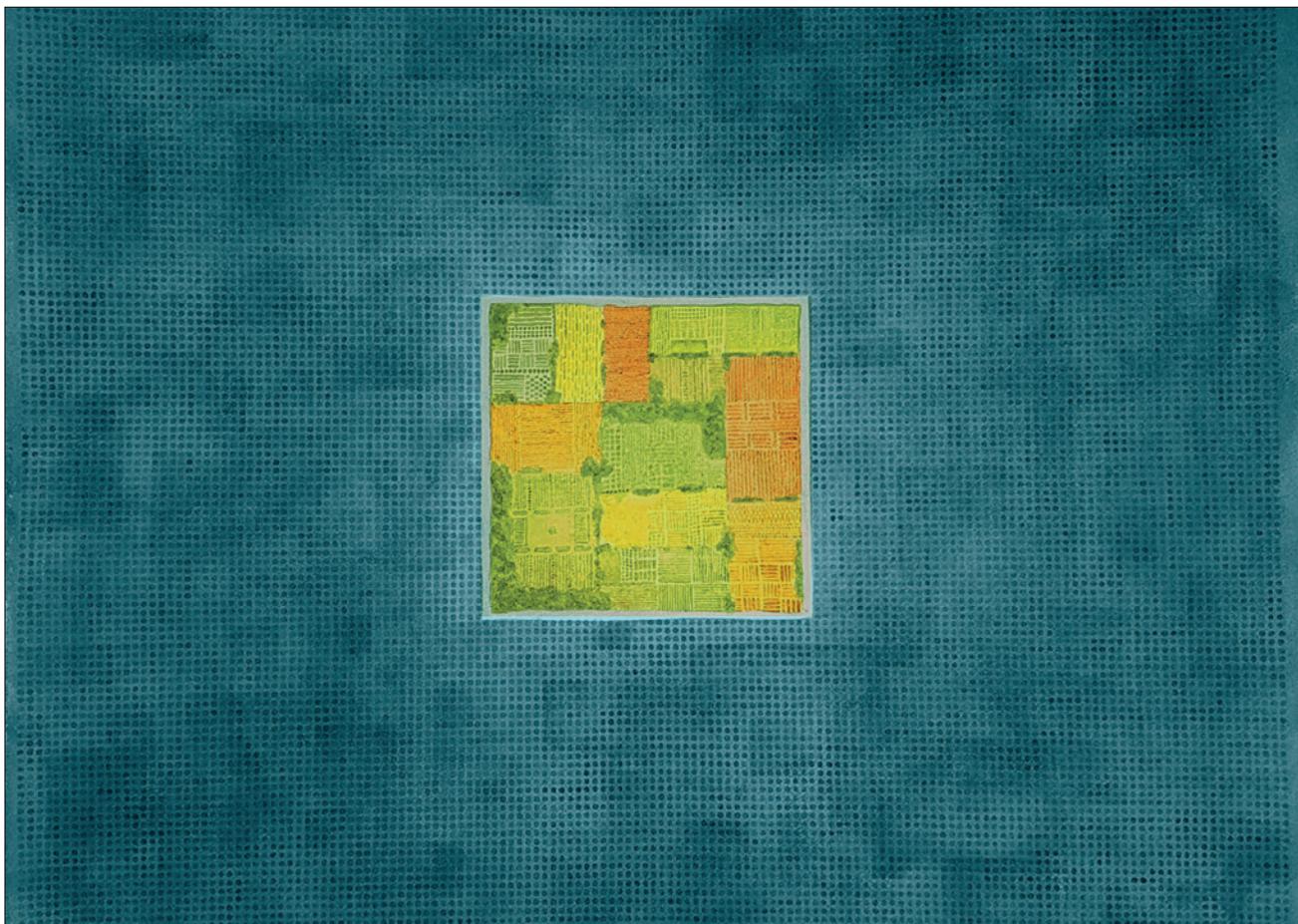
Aborder l'avenir en suivant les traces de nos ancêtres

Les peuples autochtones et les communautés locales prônent des relations culturelles avec la nature qui défendent la vie et qui sont cruciales pour le futur de la nature. La diversité culturelle va de pair avec la diversité biologique, puisque les êtres humains vivent leur vie quotidienne dans des écosystèmes différents. La plupart de la diversité biologique qui reste dans le monde sur les terres et dans les eaux des peuples autochtones et des communautés locales a été alimentée par les relations particulières des peuples autochtones avec la nature. Assurer le gardiennage permanent par les peuples autochtones et les communautés locales de leurs territoires et ressources exige des États qu'ils reconnaissent et garantissent juridiquement la sécurité du régime foncier collectif des peuples autochtones et des communautés locales et qu'ils respectent leurs institutions et pratiques permanentes de gouvernance.

Deux mille vingt devait être une « super année » pour la nature et la diversité biologique, notamment avec l'adoption d'une nouvelle stratégie mondiale pour la diversité biologique à l'horizon 2050 tournée vers l'avenir, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties (COP-15) à la CDB en Chine. Un programme chargé de processus et événements dans le domaine de la diversité biologique a été bouleversé par la pandémie de COVID-19, un événement qui a mis en lumière les interactions multiples et la profonde fragilité systémique des systèmes humain et naturel. La fréquence accrue des pandémies et de nouvelles formes de zoonoses (maladies transmises des animaux à l'homme), causées par des coronavirus et d'autres vecteurs, met en évidence les déséquilibres dans nos relations avec la nature, qui doivent être affrontés au-delà de l'urgence immédiate de la situation sanitaire actuelle. Un « retour rapide à la normale », avec ses multiples déséquilibres et vulnérabilités dans les systèmes de santé humaine, les systèmes alimentaires, les systèmes économiques et commerciaux, les systèmes financiers et les systèmes sociaux et politiques, pourrait aggraver la crise de la santé humaine et la crise planétaire.

Les problèmes systémiques et interdépendants mettent l'humanité au défi de trouver de nouveaux chemins vers la vision de la vie en harmonie avec la nature, d'ici 2050 et au-delà. La stratégie pour la diversité biologique à l'horizon 2050 doit envisager un futur qui s'écarte radicalement de la vision « à court terme » des rendements rapides, au profit de solutions holistiques à long terme.





● Les plantations et la déforestation ont de graves répercussions sur les modes de vie des communautés voisines qui, malgré ces atteintes, jouent souvent un rôle essentiel dans la conservation de la diversité biologique. Cette illustration dépeint l'agriculture de subsistance entourée de plantations. Photo : Agnès Stienne, Dépaysages de palmiers à huile, Visionscarto.net.

Les six transitions identifiées par les peuples autochtones et les communautés locales comme des voies critiques vers la transformation - avec des manières différentes de connaître et d'être, un régime foncier sûr, une gouvernance inclusive, des financements et des mesures d'incitation responsables, des économies durables et des systèmes alimentaires locaux — sont désormais devenues impératives pour la transformation de systèmes sociaux, culturels, économiques, politiques et technologiques qui ont échoué.

Ces transitions sont des visions intergénérationnelles qui respectent les luttes historiques et la sagesse des générations passées, en s'inspirant de l'expérience et des innovations des générations actuelles, et qui incarnent l'héritage et les espoirs pour les générations futures.

Les histoires et les expériences partagées dans cette publication sont uniquement un aperçu de la multitude de mesures adoptées par les peuples autochtones et les communautés locales à travers le monde. Le soutien des gouvernements et d'autres acteurs en faveur d'actions collectives des peuples autochtones et des communautés locales pourrait favoriser des partenariats stratégiques en faveur du changement et permettre aux peuples autochtones et aux communautés locales de multiplier leurs contributions à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable, à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, et au développement durable.

Nous sommes tous de futurs ancêtres, mis au défi d'assurer le renouveau de la Planète pour les générations à venir. Il s'agit de l'effort conjoint de l'humanité pour sauver notre maison commune.

*« Vis avec l'eau, prends soin de la rivière,
vis avec les arbres, prends soin de la forêt.
Vis avec les poissons, prends soin des
frayères, vis avec les grenouilles, prends
soin des rochers. »*

● Proverbe karen

Perspectives locales de la diversité biologique 2 : Conclusions et recommandations

Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique et le renouveau de la nature et des cultures.

Publié par Forest Peoples Programme, en collaboration avec :

- Centres de distinction des savoirs autochtones et locaux
 - Réseau des femmes autochtones sur la diversité biologique
 - Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité
 - Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
-





Les perspectives locales de la diversité biologique présentent les points de vue et les expériences des peuples autochtones et des communautés locales sur la crise socio-écologique actuelle, et leurs contributions au Plan stratégique pour la diversité biologique de la Convention sur la diversité biologique.

● —————>
Image de couverture : Une famille fulani arrose des semis au Mali. Photo : Giacomo Pirozzi.